ACADÉMIE
DE LYON
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Loire

Division de l'élève

DIVEL 3 Collèges
Affaire suivie par :
Véronique TRITON
Tél : 04 77 81 41 16
Mél : veronique.triton@ac-lyon.fr

11, rue des Docteurs Charcot
42023 Saint-Etienne cedex 2

Saint-Etienne, le 7 septembre 2026

Mesdames et Messieurs les parents d'élèves,

J'ai l'honneur de vous rappeler l'existence du réseau des médiateurs de l'Education nationale, institué par le décret n°98-1082 du 1er décembre 1998.

Un médiateur de l'Education nationale instruit les réclamations des usagers ayant trait aux décisions prises par les services centraux du ministère.

Dans chaque académie est nommé un médiateur académique. Son existence doit favoriser une écoute attentive et respectueuse, entre les usagers et l'administration. Le médiateur académique reçoit les réclamations des usagers ayant trait à des décisions individuelles prises par les services ou les établissements de l'académie.

Toute réclamation de l'usager devant le médiateur académique n'est possible qu'après l'échec de ses démarches auprès des services ou établissements concernés. La réclamation doit être accompagnée de pièces justifiant cet échec afin que le médiateur académique puisse s'assurer de ces démarches préalables.

Après instruction de la demande, le médiateur a trois possibilités :
- soit elle est injustifiée : il en informe le réclamant ;
- soit elle n'est pas de sa compétence : il la transmet au service concerné en avertissant l'intéressé ;
- soit elle est fondée : il émet des recommandations aux services ou établissements concernés. Il ne détient aucun pouvoir d'injonction mais le service ou l'établissement doit l'informer des suites apportées.

La saisine du médiateur n'interrompt pas les délais de recours devant les juridictions compétentes.

Les médiateurs de l'académie de Lyon sont : Dominique Fazeli, Philippe Grand, Jacques Guillaumat, Alain Undersee et Patrick Novella.

Vous pouvez les contacter par courriel à l'adresse suivante : mediateurs-academiques@ac-lyon.fr ou bien par voie postale à l'adresse ci-dessous :
Rectorat de Lyon
92 rue de Marseille -BP 7227-
69254 LYON CEDEX

Je vous prie de bien vouloir agréer, Mesdames, Messieurs, mes salutations distinguées.

L'inspecteur d'académie -
directeur académique des services départementaux de
l'éducation nationale de la Loire

Thierry DICKELÉ